

Nouvelles des recours des étudiants romands visant les mesures Covid

Résumé

- Après presque un an d'attente, les étudiants vaudois ayant fait recours contre les mesures Covid dans les universités et hautes écoles en 2021 ont reçu une réponse de la cour constitutionnelle vaudoise. Cette dernière estime que le recours est désormais sans objet, et ne se prononcera pas sur la légalité des mesures contestées.
- Plusieurs dizaines de milliers de francs de frais juridiques ont été engagés, et cette décision de la justice semble couvrir les autorités politiques. Pour ces raisons, les recourants vaudois jettent l'éponge et renoncent à recourir au Tribunal Fédéral.
- Les recourants regrettent le manque de soutien des différentes autorités, qui n'ont pas su reconnaître leur détresse et les conséquences des mesures Covid prises dans la précipitation et sans préparation.
- Les recourants vaudois, soutenus par le collectif « Éducation sans certificat (ESC) », souhaitent toutefois appuyer les étudiants genevois, regroupés dans l'association « Ça suffit ! », qui ont quant à eux décidé de poursuivre leur procédure, dans l'espoir de faire jurisprudence, au niveau cantonal puis fédéral.
- Les recourants genevois lancent une campagne de financement participatif pour couvrir les frais juridiques à venir (1) et le recours sur Fribourg suit son cours au TF.

Il y a un an presque jour pour jour, l'annonce surprise des mesures Covid dans les lieux de formation supérieure le vendredi avant la rentrée avait pris tout le monde de court, étudiants et personnel compris.

Dès le début, ces mesures arbitraires semblaient davantage pousser à la vaccination plutôt que de régler un problème sanitaire, qui plus est au sein d'une population n'étant pas à risque de COVID-19 grave. Il suffisait de regarder l'émission *Mise au Point* du 3 octobre 2021 pour s'en rendre compte (2).

Plusieurs groupes d'étudiants, dans divers cantons, ont à l'époque lancé des recours contre ces mesures, qu'ils jugeaient disproportionnées et portant atteinte à leurs droits fondamentaux de manière injustifiée.

Côté vaudois, les recourants, **après presque un an de procédure** et plusieurs dizaines de milliers de francs de frais juridiques, viennent de recevoir une réponse décourageante de la cour constitutionnelle vaudoise, qui décide, somme toute, de ne rien décider - arguant que les mesures attaquées ne sont plus en place et qu'il n'y a donc plus de raison de délibérer. Les représentants des étudiants avaient pourtant précisé qu'il s'agissait pour eux d'obtenir une clarification légale, au cas où cette situation se reproduirait à l'avenir.

Imaginez qu'après avoir reçu une amende pour excès de vitesse, vous fassiez opposition en arguant qu'il n'y a plus de raison de payer l'amende, puisqu'entre temps votre vitesse est redevenue réglementaire. Cette vision de la justice n'est pas la nôtre.

De manière générale le manque d'engagement des différentes autorités, à commencer par les rectorats, pour soutenir leurs étudiants à un moment de leur vie où ils en auraient vraiment eu besoin, nous donne une mauvaise image de ce que sont la justice, le courage et l'éthique. Durant cette crise, ce sont pourtant ces mêmes autorités qui nous demandaient à répétition de faire preuve de solidarité et d'exemplarité.

Les mesures « Covid-19 » sont certes levées, mais **les conséquences financières, psychologiques et physiques ne sont pas effacées pour les étudiants**, qui ont respectivement raté leur année, eu des dépressions ou pire, souffert d'accidents post-

vaccinaux. Pourquoi les responsables de ces décisions ne devraient-ils pas d'office rendre des comptes?

Nous regrettons ainsi le dénouement en queue de poisson de cette procédure. Ceci démontre qu'en situation d'urgence, lorsque les médias dramatisent, une collusion déplacée se crée entre les instances politiques et la justice ; et les décideurs politiques s'affranchissent ainsi de rendre compte des conséquences de leurs décisions. **Sans une justice indépendante qui écoute objectivement les doléances des lésés, enquête et tranche, comment responsabiliser les décideurs?**

Ce n'est donc pas sans regret ni sérieux motifs que les recourants vaudois abandonnent leur procédure. Outre l'aspect financier, le refus de la cour de trancher suggère que l'intérêt des étudiants ne prime pas sur celui du monde politique - ce qui a grandement affecté leur motivation. Pour poursuivre, il aurait fallu recourir au Tribunal fédéral contre cette décision, pour qu'éventuellement celui-ci contraigne la cour constitutionnelle vaudoise à trancher. Puis il aurait fallu, en cas d'échec au niveau cantonal, recourir encore une fois au niveau supérieur. **Poursuivre une procédure aussi longue sans garantie de succès ne semblait plus en valoir la peine.**

Nos actions ne s'arrêtent cependant pas là. **Les recourants vaudois vont maintenant soutenir les étudiants genevois** qui poursuivent leurs efforts depuis un an déjà, avec un recours similaire lancé par l'association « Ça Suffit ! ». L'approche juridique étant un peu différente, ils attendent maintenant que la cour de justice genevoise se prononce sur les arguments de l'Unige et les leurs. D'un côté, l'Unige prétend avoir utilisé tous les moyens nécessaires pour alléger les restrictions sanitaires, de l'autre, les étudiants réclament justice pour la violation de leurs droits fondamentaux en l'absence de bases légales et de proportionnalité suffisantes. **À Fribourg, une procédure similaire est également pendante**, les étudiants ayant pu déposer leur recours directement au Tribunal Fédéral en l'absence de cour constitutionnelle cantonale - ce qui leur a permis d'économiser beaucoup de ressources comparé à la procédure vaudoise.

Les recourants souhaitent remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui ont contribué de loin et de près, financièrement et moralement, à ce recours. Sans leur élan de générosité il n'aurait pas été possible d'entamer la procédure. Lors des levées de fonds lancées par les étudiants, les donateurs se sont révélés étonnamment nombreux et bienveillants - plus de 300 - montrant par là qu'il existe une proportion considérable de la population consciente de la gravité des atteintes portées au libre accès à l'éducation, gage d'une société équitable.

Pour rester informé :

- Recourant-es vaudois-es: Maxime Pastore 078 775 86 85
- Éducation sans certificat (ESC): Philippe 076 718 99 39
- Association Ça suffit ! : asso@etucasuffit.ch

(1) Crowdfunding recours GE : <https://actions.education-sans-certificat.ch/produit/recours-etudiants-ge-mesures-covid-poursuite-procedure-rentree-2022/>

(2) « Étudiants: avez-vous votre certificat? » <https://education-sans-certificat.ch/mise-au-point-etudiants-avez-vous-votre-certificat-rts-03-10-2021/>

Copie:

- Conseils d'État romands
- Rectorats et directions concernées